

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du Code électoral, s'est réuni le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines à l'Hôtel de Ville.

Étaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Jean-Claude BROSSARD, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT ;

Étaient absents et représentés : Brahim MEKERRI (donne pouvoir à Denis GASCHET), Rabah DRISSI (donne pouvoir à Patricia ALBONETTI), Florence QUILLET (donne pouvoir à Jonathan DROY), Hélène Marie PICKEN (donne pouvoir à Pauline WALTREGNY)

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).

Le nombre de présents est de 25 et le nombre de votants 29.

Jonathan DROY est désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame le Maire, en application de l'article L.2121-17 du CGCT, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

#### ORDRE DU JOUR :

- Elections des Sénateurs : désignation des 8 suppléants des délégués du Conseil municipal

#### **Mise en place du bureau électoral**

Madame le Maire a rappelé que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés et les deux Conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Maurice BARBEROT, Monsieur Jean-Claude BROSSARD, Madame Pauline WALTREGNY et Madame Myriam EL BAÏ.

#### **Mode de scrutin**

Madame le Maire a ensuite rappelé que tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des 8 suppléants en vue de l'élection des sénateurs suivant la règle de la plus forte moyenne. Le Maire précise que 7 suppléants seront désignés sur la liste « Agir Pour Meulan-en-Yvelines » et 1 suppléant sur la liste « Unis Pour Notre Ville ».

Avant l'ouverture du scrutin, Madame le Maire a constaté que les 2 listes de candidats avaient été déposées.

Un exemplaire de chaque liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

## **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le Conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier Conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Aucun bulletin n'a été déclaré nul, ni blanc par le bureau.

## **1. Élection des suppléants**

### **1.1. Résultats de l'élection**

<b>a.</b> Nombre de conseillers présents et représentés	<b><u>29</u></b>
<b>b.</b> Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<b><u>0</u></b>
<b>c.</b> Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b><u>29</u></b>
<b>d.</b> Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b><u>0</u></b>
<b>e.</b> Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b><u>0</u></b>
<b>f.</b> Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b><u>29</u></b>

## **Délibérations**

### **DELIBERATION 2023\_25 – DESIGNATION DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-2 ;

Vu le Code électoral, notamment les articles L.O. 276 ; L. 283, L. 285 et L. 289 ; R. 131, R. 132, R. 133, R. 138 à R. 147 ;

Vu le décret n° 2013-198 du 23 mars relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux :

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR IOMA2308397J du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2023-05 du 16 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner le 9 juin 2023 en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 ;

Considérant que Cécile ZAMMIT-POPESCU, étant déléguée de droit en tant que Conseiller départemental, Madame Claudia POPESCU, née le 15 mars 2002 à Meulan-en-Yvelines, inscrite sur la liste électorale de la commune et de nationalité française, a été désignée remplaçante, sur sa présentation (art. L. 287 du Code électoral).

Le bureau électoral, présidé par Madame le Maire, est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Maurice BARBEROT, Monsieur Jean-Claude BROSSARD, Monsieur Maurice BARBEROT, Madame Pauline WALTREGNY et Madame Myriam EL BAÏ.

La composition des listes de candidats aux fonctions de suppléants en vue de l'élection des sénateurs déposées et enregistrées dont lecture est donnée par Madame le Maire :

- liste « Agir Pour Meulan-en-Yvelines » : Mme BARBIER Simone, M. ROBERT Max, Mme BREMENT Micheline, M. MONTES-PARA Alfonso, Mme ROUILLÉ Danièle, M. FOSSE Jordan, Mme DESCOUT Catherine ;
- liste « Unis Pour Notre Ville » : Mme THIERRY Lydie.

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Le Conseil municipal, après avoir voté, sans débat, à scrutin secret, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 29

Ont obtenu :

- liste Agir Pour Meulan-en-Yvelines : 23 voix
- liste Unis Pour Notre Ville : 6 voix

Madame le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste Agir Pour Meulan-en-Yvelines : 7 sièges
- liste Unis Pour Notre Ville : 1 siège

- **DESIGNE** les suppléants en vue de l'élection des sénateurs : Simone BARBIER, Max ROBERT, Micheline BREMENT, Alfonso MONTES-PARA, Danièle ROUILLÉ, Jordan FOSSE, Catherine DESCOUT, Lydie THIERRY.

## **Proclamation des élus**

Madame le Maire a proclamé élus suppléants les candidats des listes dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1.

## **Refus des délégués**

En cas de refus d'un suppléant d'exercer sa fonction, le premier candidat non élu de la même liste devient suppléant.

## **Choix de la liste des suppléants par les délégués de droit**

Meulan-en-Yvelines étant une commune de 9 000 habitants et plus, Madame le Maire a rappelé que les délégués de droit présents doivent faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. Elle a aussi indiqué qu'ayant également la qualité de Conseiller départemental, sa remplaçante doit faire connaître selon les mêmes modalités la liste sur laquelle sera désigné son suppléant.

Les Conseillers municipaux présents ont fait connaître la liste sur laquelle seront désignés, en cas d'empêchement avéré, leurs suppléants pour participer à l'élection des sénateurs. Ce choix est retracé sur la feuille jointe au procès-verbal.

## **Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à dix-neuf heures et quarante minutes, en triple exemplaire, a été, après lecture, signé par Madame le Maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Madame le Maire lève la séance.

Étaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Jean-Claude BROSSARD, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Jonathan DROY, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Myriam MALEVRE, Jean-Pierre GRILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT ;

Étaient absents et représentés : Brahim MEKERRI (donne pouvoir à Denis GASCHET), Rabah DRISSI (donne pouvoir à Patricia ALBONETTI), Florence QUILLET (donne pouvoir à Jonathan DROY), Hélène Marie PICKEN (donne pouvoir à Pauline WALTREGNY)

La délibération présentée lors de ce Conseil municipal est la suivante :

<b>NUMERO</b>	<b>INTITULE</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
DEL2023/25	DESIGNATION DES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS 2023	Cécile ZAMMIT-POPESCU

Cécile ZAMMIT-POPESCU,

  
Maire



Jonathan DROY,



Secrétaire de séance